

# COMPTE-RENDU DE MANDAT DU CSA SD ET DU CDEN DU 04 SEPTEMBRE 2025

## PARTIE 1. CSA SD

Le CSA SD est présidé par Monsieur le DASEN

La FNEC FP-FO est représentée par : Romain Aufaure et Robin Reynes

ODJ :

1. Validation du compte rendu du 10 février 2025.
2. Ajustements relatifs à la rentrée dans le premier degré public.
3. Examen du règlement type départemental.
4. Questions diverses

## Introduction du DASEN

### Racisme

M. le DASEN dénonce les publications discriminantes du parti politique « reconquête » contre des personnels du rectorat de Toulouse.

**NDLR : Nous le dénonçons aussi.**

### Violences contre les personnels

Le DASEN prend acte de propos de plus en plus désinhibés des parents et des enfants. Il acte que c'est un sujet important.

**NDLR : FO accompagnera les collègues menacés pour faire des demandes de protection fonctionnelle à chaque fois que c'est nécessaire.**

### Valse des ministres

Les services dans toutes les structures, poursuivent le travail et assurent la continuité de l'État par rapport à l'instabilité politique actuelle.

### Effectifs

Concernant la baisse démographique, M. le DASEN travaille sur une vision à 3 ans avec les élus locaux pour garantir une équité territoriale. Il affirme qu'il ne faut pas sacrifier la ruralité.

**NDLR : FO n'accepte aucun sacrifice sur l'autel de l'austérité budgétaire.**

## **RASED**

L'ensemble des IA-DASEN ont défendu les RASED alors qu'ils ont disparus dans certains départements, les territoires ruraux souffrirait de cette disparition notamment à cause du manque de maillage médicaux social.

### **Choc des savoirs**

Les IA- DASEN s'appuient sur le rapport de l'Inspection Générale et partagent le constat que cette réforme est un échec. Cependant, M. le DASEN prétend que les critiques du rapports ne peuvent s'appliquer au département car il a laissé la liberté aux chefs d'EPL « d'appliquer la réforme comme ils veulent » (comprendre : en édulcorant la logique de tri social). Le bilan sera partagé avec les OS.

**NDLR : FO s'oppose à la logique de territorialisation de l'école, y compris dans le second degré. FO revendique la fin des groupes de niveaux pour tous les collèges.**

### **Évaluations nationales**

M. le DASEN prétend que ces évaluations permettent d'évaluer l'efficacité des plans mis en œuvre.

**NDLR : Extrait du communiqué intersyndical (signé par FO) sur les évaluations nationales « L'école ne peut ni ne doit devenir une institution aux pratiques uniformisées éloignées des besoins des élèves. La liberté pédagogique, qui consiste à concevoir et adapter les enseignements, est une condition nécessaire à la réussite scolaire de tous les élèves. »**

### **Intelligence artificielle**

L'état prévoit un outil officiel à disposition des personnels de l'éducation nationale.

## **1. Validation du compte rendu du 10 février 2025.**

Le PV est adopté à l'unanimité

## **2. Ajustements relatifs à la rentrée dans le premier degré public.**

- Annulation de la fermeture à l'école de Sérignac.
- Ouverture de l'école maternelle de Montbeton.
- 2 postes ouvert pour la coordination des PAS : Ces 2 postes sont pris sur la carte scolaire 1<sup>er</sup> degré.

**BILAN : perte de 4 postes (5 ouvertures étaient prévus initialement) sur l'enveloppe « brigade de remplacement ».**

Le rectorat indique que le recrutement des contractuels n'était pas prévu initialement mais cela pourrait évoluer.

**NDLR : FO revendique l'abondement des listes complémentaires au concours du CRPE à hauteur des besoins.**

### **Points de vigilance**

- École maternelle Saint Étienne de Tulmont : Les effectifs sont en hausse et ne permettent pas de faire une GS à 24 élèves.
- École d'Albias : l'administration trouve les effectifs bas malgré la fermeture d'une classe actée l'an dernier.

- École de Monteils : effectifs élevés

- École Le Fau (Montauban) : effectifs élevés

M. Le DASEN trouve que la mairie de Montauban a une gestion « déséquilibrée » concernant les travaux entrepris dans les écoles mais le préfet ne fera pas pression contre cela.

- L'école de Montbeton est surdimensionnée (500 élèves).

### **Future carte scolaire**

M. le DASEN indique qu'en cas de non-adoption du budget Bayrou, notre département en tirerait profit car, à moyen constant, la baisse démographique se poursuit. Il veut concentrer les efforts sur Castelsarrasin. Il ajoute que les arguments des OS qui plaident en faveur d'une réduction des effectifs par classe, au lieu de la fermeture de postes sont recevables. Les comparaisons internationales, les études plaident en leur faveur. Cela ne dépend pas de lui mais de la politique gouvernementale.

## **3. Examen du règlement type départemental.**

Mme la DASEN adjointe indique que le renouvellement du règlement type départemental permet aux écoles de se mettre en conformité avec les nouveaux textes réglementaire.

Les principales modifications concernent :

- la lutte renforcée contre le harcèlement scolaire ;
- le respect de la laïcité ;
- les sorties scolaires ;
- la santé et la sécurité au travail (annexe 3) ;
- la propreté des élèves en école maternelle ;
- les prises de rdv sur le temps scolaire ;
- la protection de l'enfance ;

**FO : Nous demandons la modification du passage suivant sur la propreté des élèves :**

*« Dans les classes maternelles et sections enfantines, le personnel spécialisé de statut communal est notamment chargé de l'assistance au personnel enseignant pour les soins corporels à donner aux enfants. »*

**Ce passage est ambigu, les soins corporels sont à la charge des ATSEM et non des personnels enseignants. Nous proposons plutôt :**

*« Dans les classes maternelles et sections enfantines, le personnel spécialisé de statut communal est notamment chargé des soins corporels à donner aux enfants sous la responsabilité du personnel enseignant. »*

La DASEN adjointe affirme que c'est à l'enseignant de « penser les temps de soin ». Les autres OS appuient notre demande. M. le DASEN annonce qu'une modification sera proposée en CDEN.

## 4. Questions diverses

Différents GT seront prévus cette année :

- Canicules (en partenariat avec les élus locaux) ;
- Découpage des circonscriptions et conséquences ;
- Évaluations d'école ;
- AESH ;
- Remplaçant

FO : L'affectation des T.R.S, T.R.D a été cette année plus que par le passé une source d'inquiétude pour les personnels. En effet, certains ont été affectés une première fois pour voir ensuite leurs affectations modifiées. Pour certains, cette modification a été vécue comme une forme d'injustice.

Lors des précédents mouvements était communiquée aux collègues une liste d'offre de vœux avec par exemple dans le vœu 1 trois décharges à assurer et une demi-journée de remplacement. Ces vœux devaient être classés par les collègues et l'affectation se faisait ensuite par rang de vœu. Cette modalité claire permettait aux collègues de se positionner en conscience sur des supports en pensant les avantages et les inconvénients de leur affectation. Sera-t-il possible de revenir à cette modalité d'affectation ?

L'administration affirme qu'elle étudiera la proposition pour l'an prochain.

FO : Nous constatons que de plus en plus de T.R sont affectés sur des supports à l'année. Ces affectations ont été produites tardivement et communiquées alors même que les services départementaux étaient fermés, ne laissant aux collègues aucune marge de manœuvre pour discuter de ces affectations.

1 - Ces postes étaient-ils vacants ? Oui après les opération de mouvement.

2 - Ont-ils été proposés au mouvement ? Non.

3- Quelles sont les raisons d'une telle situation ? Pas de réponse.

4 - Combien de TR sont concernés par circonscription ? La réponse précise sera transmise prochainement.

5 - Combien de TR resteront disponibles pour les remplacements habituels ? La réponse précise sera transmise prochainement.

Les impossibilités de remplacement en cours d'année risquent encore d'être élevées. C'est pourquoi nous vous demandons de relayer le besoin en enseignants auprès du Rectorat en recrutant de nouvelles listes complémentaires.

6 - Pour les personnels concernés, est-ce que cela signifie que l'ISSR ne leur sera pas versée ? En effet. M. le DASEN envisage cependant la possibilité de mobiliser ponctuellement ces personnels sur une autre école pour qu'ils puissent bénéficier des ISSR mais cela reste « officieux ».

7 - Quand bien même le service l'exigerait, est-ce vraiment le rôle des titulaires remplaçants de tenir des postes à l'année ? Le texte le permet, mais nous préférons aussi que les TD et les TS s'en chargent.

FO : Cette année encore, des directeurs et des IEN appellent à la seconde journée de pré-rentrée. Cela ne correspond pas au cadre réglementaire. Pourtant, il n'y a qu'une seule journée de pré-rentrée qui cette année a été fixée le vendredi 29/08/2025.

L'arrêté du 7 décembre 2022 précise : « Pour les enseignants, deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, pourront être dégagées, durant l'année scolaire, afin de permettre des

temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques ». Or, l'année scolaire débute le 1er septembre.

Les temps de réflexion et de formation évoqués (annexe de l'arrêté du 7 décembre 2022) s'inscrivent nécessairement dans les obligations de service des professeurs des écoles définies par le décret n° 2017-444 du 29 mars 2017. Ce décret définit notamment dans le cadre des 108 heures : 48 heures consacrées entre autres aux travaux en équipes pédagogiques et aux heures de concertations et 18h consacrées à des actions de formation continue.

Pouvez-vous dès lors, rappeler aux directeurs et aux IEN que la "seconde journée de pré-rentrée" n'est pas obligatoire et qu'il faut modifier les notes de service de rentrée en conséquence ?

L'administration reconnaît que les personnels positionnent la « seconde journée » comme ils veulent, néanmoins Mme la DASEN adjointe se montre réticente à modifier la note de rentrée car elle estime normal que la rentrée nécessite au moins 2 jours de préparation.

NDLR : FO demande simplement de ne pas obliger les personnels à se rendre dans leurs écoles un jour où cela n'est pas obligatoire pour que chaque collègue s'organise comme bon lui semble. À ce titre, il est tout à fait possible au regard de la réglementation que les collègues ne se rendent pas à cette deuxième journée. Nous contacter si besoin.

FO : Le choix est fait de favoriser pour le recrutement des services civiques, les écoles rurales.

Pourquoi ce choix alors que des écoles de centre-ville, notamment REP notent grâce à la présence de service civique une vraie amélioration de leurs conditions de travail ?

La dotation baisse. C'est un choix académique de favoriser la ruralité. M. Le DASEN dit que cela pourrait être rediscuté.

FO : Lors de la dernière F3S nous avons interpellé M. l'IA DASEN à propos du RSST 11117 qui n'avait pas eu de réponse. Il nous avait répondu qu'il en informerait l'IEN afin que cette situation soit traitée en urgence. Il n'y a eu aucune réponse à ce jour. Lors de cette rentrée, nous apprenons que cet élève allait avoir un temps de présence à l'école plus conséquent. La MDPH ayant répondu favorablement au recours déposé par les parents. Cela provoque de l'inquiétude et de l'incompréhension chez les personnels, les AESH notamment, en raison des nombreuses crises qu'elles ont eues à gérer l'an dernier avec cet enfant. Ce temps d'accompagnement augmentant, le nombre d'AESH dans l'école ayant diminué d'un personnel, les temps d'accompagnement des autres élèves notifiés s'en trouvent réduits.

Comment cela s'explique-t-il ? Y a-t-il un représentant de l'Education Nationale dans ces commissions ? Est-ce qu'un exposé des difficultés qui vous sont remontées par les personnels est fait ? Dans quelle mesure cela est-il pris en compte dans la décision finale ?

L'élève est notifié IME. L'an dernier il a bénéficié d'un AESH i sur 16h et il aurait eu une augmentation de 4h.

L'équipe est accompagnée par le SDEI, une ESS prévue prochainement. L'administration affirme que cette situation est connue et suivie.

NDLR : FO revendique le droit des élèves à pouvoir bénéficier d'un enseignement en ESMS.

FO : Quelles sont les critères retenus pour décider des affectations des AESH ? Quelle priorité est donnée aux préconisations médicales ?

- 1) Les besoins des élèves ;
- 2) Les souhaits de mobilité des AESH ;
- 3) Une affectation dans un rayon de 20 km autour du domicile de l'AESH.

Les préconisations médicales peuvent être, selon l'administration, parfois abusives. M. le DRH attend la validation d'une commission médicale du rectorat pour tenir compte de ces préconisations.

**NDLR : FO revendique le respect des préconisations médicales pour les affectations de tous les personnels concernés. Les affectations des AESH se font dans l'arbitraire le plus total, nous revendiquons un statut qui garantirait un traitement juste et équitable.**

## PARTIE 2. CDEN

Le CDEN est présidé par la Secrétaire Générale de la Préfecture

La FNEC FP-FO est représentée par Rudolphe Bekhdadi

ODJ :

1 et 2 Déclaration liminaire – Réponses du DASEN / Carte Scolaire

3 et 4 Renouvellement des DDEN et approbation du règlement départemental

1. Déclaration liminaire de la FNEC FP-FO 82

Mesdames et messieurs les membres du CDEN,

Mardi 15 juillet, le Premier ministre Bayrou a fait ses annonces pour le projet de budget 2026. C'est une déclaration de guerre contre l'ensemble des salariés, des chômeurs et des retraités.

Suppressions de 3 000 postes de fonctionnaires, 1 500 suppressions chez les opérateurs, non remplacement d'un fonctionnaire sur trois partant à la retraite, suppression des « agences improductives », gel du point d'indice et de toutes les prestations sociales, suppression de deux jours fériés (Pâques et le 8 mai), remise en cause des affections de longue durée (ALD), remise en cause des arrêts maladie, fin de l'abattement de 10% pour les retraités, nouvelle contre-réforme de l'assurance chômage et du droit du travail, remise en cause du financement de la Sécurité sociale par les cotisations, ordonnances de « simplification » pour déréglementer et faire baisser le coût du travail.

Avec le non-remplacement d'un départ en retraite sur trois, on peut s'attendre à 50 000 départs non remplacés par an dans l'ensemble de la Fonction publique, plus de 20 000 dans la Fonction publique d'État ! Alors que l'École manque déjà de tout, cela ne fera qu'aggraver les destructions déjà décidées pour la rentrée 2025 : 5 000 fermetures de classes, baisses de dotations horaires, des milliers de contractuels licenciés, des milliers de collégiens sans place au lycée, 100 000 bacheliers sans affectation à l'Université... « L'année blanche » dans les services publics, cela signifie aussi de nouveaux coups de rabots, comme on a pu le voir ces dernières années, quand les ministres n'ont pas hésité à puiser dans les fonds sociaux, les frais de déplacement, la formation... Cela signifie encore moins de médecine scolaire, moins de remplaçants, plus de précarité pour les AESH et les AED.

FO refuse ce budget d'austérité et les conséquences désastreuses qui en découlent. Nous nous mobiliserons aux côtés de tous les salariés pour faire échouer le plan macabre du gouvernement.

Concernant les conditions de travail éprouvantes que nous avons connu en juin pendant la canicule, nous prenons acte

de la volonté de M. le DASEN d'établir un plan canicule spécifique au département de Tarn-et-Garonne, en lien avec les élus et le Préfet, et avec la présence des membres de la formation spécialisée.

FO continue de revendiquer l'abondement des listes complémentaires du CRPE afin de pourvoir tous les postes vacants.

Pour finir, nous tenons à rappeler notre colère quant à la mort d'un lycéen de seconde dans un établissement de la Manche, mercredi 18 juin, des suites d'un « accident » survenu la veille alors qu'il effectuait son stage d'observation en entreprise. Pour la FNEC FP-FO, ces accidents sont le produit d'un choix politique à double entrée : mettre les jeunes le plus vite possible à la disposition du patronat et faire passer les mesures de santé et sécurité au travail au second plan, dans une logique d'économie. Il est plus que jamais nécessaire de revenir sur la loi Pénicaud et le retrait de la réforme de la voie professionnelle qui augmente les périodes de formation en entreprise et introduit un chaos sans précédent vecteur de danger pour les élèves.

Nous vous remercions de votre attention.

## 1 et 2. Réponses du DASEN et Carte scolaire

Il rappelle qu'il milite pour que la protection fonctionnelle en cas de menaces, d'insultes soit automatiquement accordée aux agents. C'est l'intention également du Rectorat.

**NDLR :** Au regard de nos expériences, il y a encore des efforts à faire pour que l'administration - notamment dans le cadre de propos au caractères diffamatoires - assure la protection des agents.

Concernant les listes complémentaires, il se félicite qu'elle ait été intégralement recrutée en juillet, contrairement à l'an dernier où la moitié restante l'a été en octobre. Il n'y aura pas de listes complémentaires de nouveau constituées cette année. Sur le département, il n'y a pas de postes vacants.

**NDLR :** Se féliciter est une chose mais l'effort est moindre, la LC ne comptant que 20 personnes, au lieu de 100 l'an dernier. Cette année 355 postes sur la liste principale contre 335 l'an dernier. L'augmentation des postes en liste principale ne compense donc pas la diminution de la liste complémentaire.

**FO :** 4 postes sont « créés » sur le département (annulation de la fermeture à l'école de Sérignac, ouverture de l'école maternelle de Montbeton, 2 postes ouverts pour la coordination des PAS). Cela veut dire 4 Titulaires remplaçants en moins. Cela n'a pas été anticipé, cela provoquera comme chaque année, des tensions pour assurer les remplacements ? Que prévoyez-vous ? Y aura-t-il des recrutements en cours d'année ?

« Effectivement, vous avez raison, il y aura des tensions sur l'année. Nous allons donc réduire sur certaines périodes les formations où un grand nombre de TR sont positionnés. Nous privilégions les petites écoles en fonction des situations particulières. À ce jour, aucun recrutement de contractuels n'est prévu sur l'académie. »

**NDLR :** Il y aura des postes vacants en cours d'année, congé maternité, ou autres. Il y a une pénurie de l'emploi qui dégrade les conditions de travail au regard du nombre de TR qui occupent les postes vacants après mouvement. FO revendique donc le ré-abondement des listes complémentaires au fur et mesure de l'année et la titularisation des contractuels qui le demandent.

Enfin, concernant le décès du lycéen, il déplore cette accident et précise qu'une enquête est en cours. Il ajoute cependant que les stages de seconde sont appréciés des élèves, une enquête de satisfaction le démontre. Cela leur permet de découvrir le monde de l'entreprise et les occupe pendant la fin de l'année scolaire.

## 3. Renouvellement des DDEN et approbation du règlement intérieur départemental

Il est rappelé par la représentante des DDEN que leur renouvellement est toujours plus difficiles, qu'ils sont bénévoles, beaucoup sont retraités de l'EN. Les néo-retraités ne souhaitent pas s'engager et ceux qui ne veulent pas poursuivre et déclarent qu'ils n'ont plus confiance.

Le DASEN répond qu'il faut veiller aux DDEN, rappeler leurs rôles, leurs missions.

Concernant le règlement intérieur départemental et à notre demande de modification formulée en CSA.

L'IA DASEN adjointe Mme Seguigne propose une autre formulation : Dans les classes maternelles et enfantines, les personnes spécialisés de statut communal sont chargés des soins personnels des élèves sous la responsabilité des enseignants, dans le cadre d'une réflexion pédagogique.

Quels sont les moyens mises en œuvre, pour répondre aux difficultés que rencontrent les personnels avec les élèves incontinents ?

Des formations, des fiches actions seront proposées aux enseignants et aux ATSEM. Les aider par exemple à communiquer et à informer les parents des élèves qui feront leur 1ère rentrée scolaire sur la nécessité d'être «continent » à l'école. Des conseils pédagogiques en motricité, seront proposés aux enseignants pour aider les élèves à être continents.

Nous demandons que les DDEN en lien avec les IEN, les élus et les parents d'élèves informent, incitent ces derniers à bénéficier de services pour permettre que les enfants soient continents à l'école quand ils ne le sont pas. Que cela ne repose pas uniquement sur l'école et ses personnels.

Le maire de la Française rappelle que ce n'est pas un petit problème, que les agents municipaux sont épuisés chaque année, que ce n'est pas dans leur mission que de changer les couches. Qu'à ce titre, une association d'aide à la parentalité, rencontre les parents des futurs PS, afin de les aider si besoin. Il constate des améliorations significatives. L'élue aux affaires scolaires de Montauban confirme que les agents sont épuisés et que la Mairie met à disposition des écoles, des tables à langer (NDLR : pas à notre connaissance, en tout cas).

Le DASEN reconnaît que cette situation pose problème (sur le plan de l'hygiène, de la sécurité et des apprentissages). Il dit que la loi oblige les élèves à être scolarisés et que ces élèves ne peuvent être refusés sous prétexte qu'ils portent la couche. Mais il s'engage à travailler avec les élus et avec les DDEN à ce sujet.

FO ne s'est pas opposé lors du vote du règlement intérieur départemental, la FCPE s'est abstenue. Le règlement intérieur en aucun cas ne peut se substituer à la loi qui oblige à accueillir tous les élèves à partir de 3 ans, « continents ou pas ». Le règlement se conformant à la loi, FO ne peut rien y changer ici. En revanche, FO s'oppose formellement à ce que les enseignants changent les couches. Aucun ordre, aucune incitation en ce sens ne peuvent nous être imposés. Nous invitons les collègues à signaler toutes les difficultés qu'ils rencontrent à ce propos, à remplir les RSST afin que l'administration agisse.

Nous contacter pour vous aider.